

Avis public

Montréal-Nord

Montréal

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 14 juin 2011, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

9785, boulevard Saint-Michel

Permettre l'aménagement d'une entrée charretière d'une largeur de 13,41 m au lieu de 9 m, dans la section Sud-est du lot afin de faciliter l'accès aux camions de livraison par l'avenue Lauzanne.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À MONTRÉAL,
arrondissement de Montréal-Nord,
Ce 24 mai 2011

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement